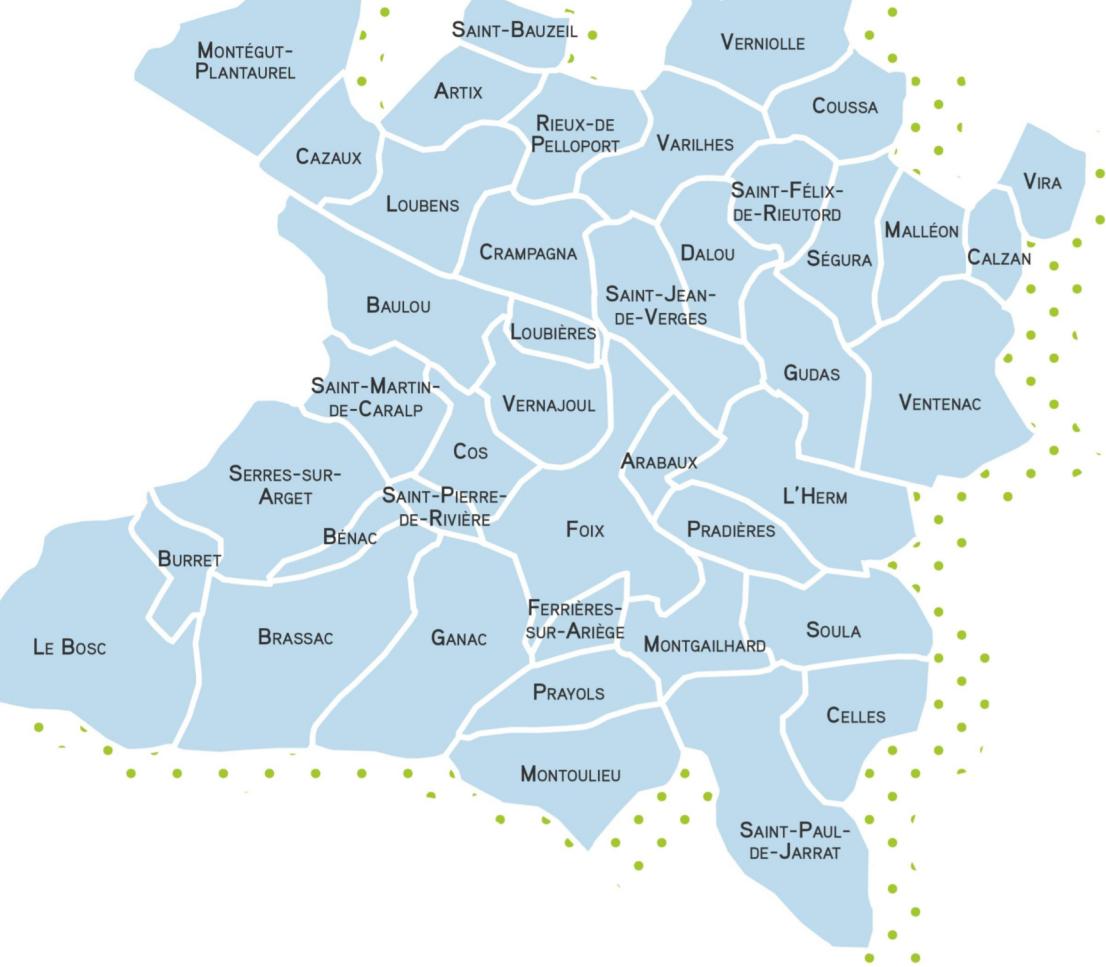




Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat
intercommunal de L'agglo Foix-Varilhes

Arrêté le
21/05/2025
Approuvé le
25/02/2026

PIECE DU
PLUI-H
N° 3.2.56

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
COMMUNE DE GANAC - NORD

LEGENDE

Prescriptions

- Emplacements réservés (L151-41)
- Cœurs commerciaux (L151-16)
- Linéaire commercial (L151-16)
- Changements de destination (L151-11)
- Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19)
- Lignes de crête à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19)
- Éléments du paysage en zone urbaine à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Espaces boisés classés (L113-1)
- Abords des cours d'eau à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Alignement de haies à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Zones humides à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Secteurs protégés en raison de la richesse du sol et du sous-sol (R151-34 2°)

Périmètres des orientations d'aménagement et de programmation

- Sectorielles
- Optimisation foncière
- STECAL

Autres

- Zone de vigilance sur les limites communales

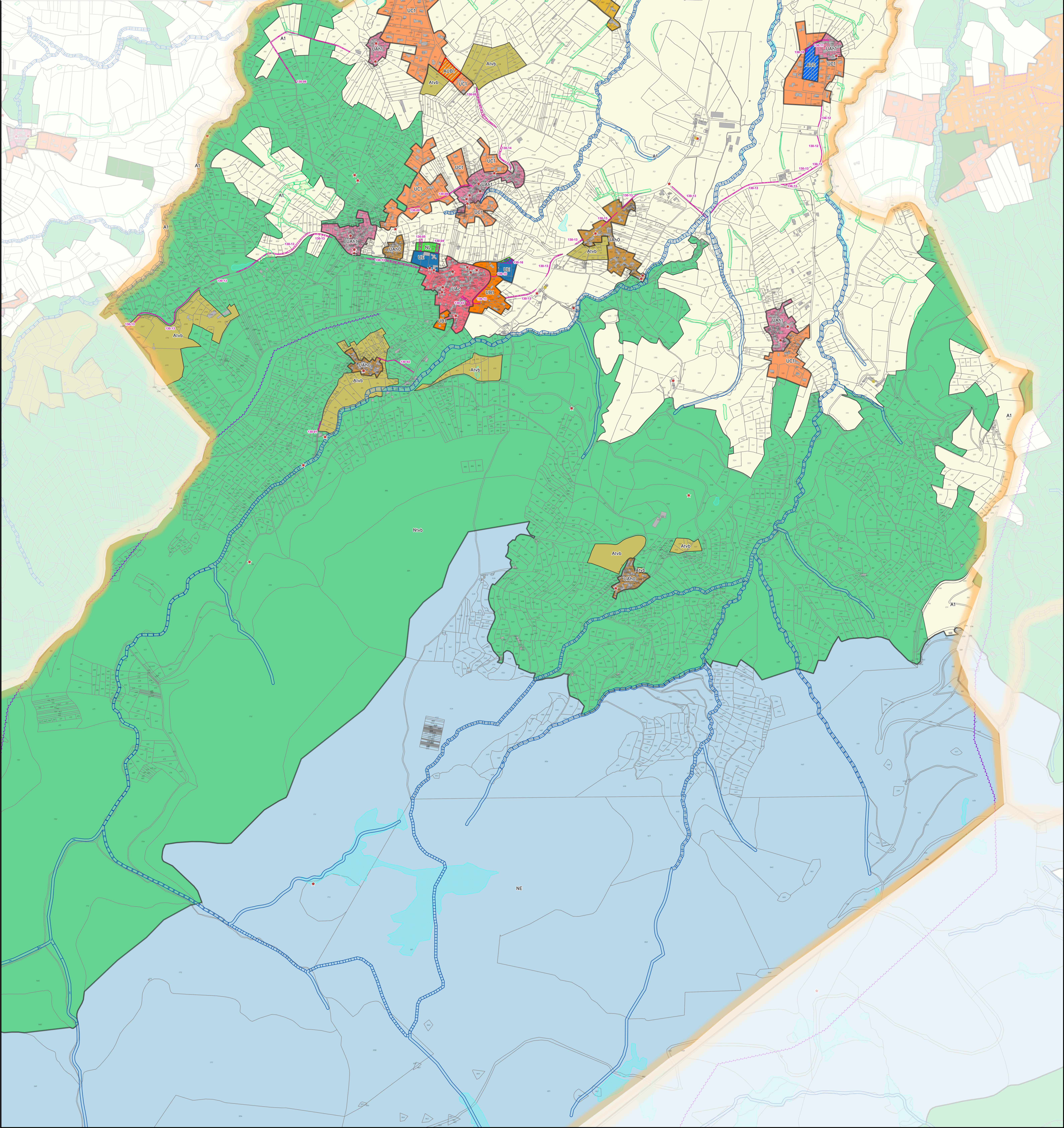
Zones urbanisées & à urbaniser

- Limites de zone
- Zones urbanisées
 - UAC
 - UAF
 - UAH1
 - UAH0
 - UB1
 - UB2
 - UC0
 - UC1
 - UE
 - UTH
 - UTf
 - UTs
 - UXa
 - UXc
 - UXm
 - UXi
- Zones à urbaniser
 - AUB1
 - AUB2
 - AUE
 - AUXc
 - AUXm
 - AUXi
 - AUTH
 - AU0

Zones naturelles & agricoles

- Zones naturelles
 - N1
 - Nt vb
 - NL
 - Ngdv
 - NE
 - NC
 - NJ
 - Nt
 - Nx
- Zones agricoles
 - A1
 - At vb

N Echelle : 1 / 5000





Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat
intercommunal de L'agglomération Foix-Varilhes

Arrêté le
21/05/2025
Approuvé le
25/02/2026

PIECE DU
PLUI-H
N° 3.2.57

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
COMMUNE DE GANAC - SUD

LEGENDE

- Prescriptions**
- Emplacements réservés (L151-41)
 - Cœurs commerciaux (L151-16)
 - Linéaire commercial (L151-16)
 - Changements de destination (L151-11)
 - Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19)
 - Lignes de crête à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19)
 - Éléments du paysage en zone urbaine à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
 - Espaces boisés classés (L113-1)
 - Abords des cours d'eau à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
 - Alignement de haies à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
 - Zones humides à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
 - Secteurs protégés en raison de la richesse du sol et du sous-sol (R151-34 2°)
- Périmètres des orientations d'aménagement et de programmation**
- Sectorielles
 - Optimisation foncière
 - STECAL

Autres

- Zone de vigilance sur les limites communales

Zones urbanisées & à urbaniser

- Limites de zone
- Zones urbanisées
- UAC
 - UAF
 - UAH1
 - UAH0
 - UB1
 - UB2
 - UC1
 - UC0
 - UE
 - UTh
 - UTf
 - UTs
 - UXa
 - UXc
 - UXm
 - UXi
- Zones à urbaniser
- AUB1
 - AUB2
 - AUE
 - AUXc
 - AUXm
 - AUXi
 - AUTh
 - AU0

Zones naturelles & agricoles

- Zones naturelles
- N1
 - Nt
 - NL
 - Ngdv
 - NE
 - NC
 - NJ
 - Nt
 - Nx
- Zones agricoles
- A1
 - Atv